



attac

# Le Courriel d'information

n°384 – Mardi 03 décembre 2002

## INTIMIDATIONS 2

### Dans ce numéro

#### 1. Plus ça change, moins ça change (Par Christian Chavagneux)

Les politiques menées par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale dans les pays du Sud sont en train de changer. Depuis la fin des années 70, les deux institutions imposaient des programmes inspirés par l'orthodoxie économique libérale aux pays qui avaient besoin de leur soutien pour équilibrer leurs comptes ou financer leur croissance.

#### 2. Campagnes d'intimidation en Russie (Par Carine Clément)

Parallèlement à cette campagne de calomnies, Vladimir Vorobiov a fait l'objet de menaces d'intimidation personnelle : s'il n'arrête pas son activité militante, il pourrait lui arriver à lui et sa famille des "choses très désagréables". Seule une campagne de protestation et de solidarité internationale peut faire reculer les instigateurs de cette campagne contre Vladimir Vorobiov.

#### 3. Une semaine économique vue des Etats-Unis (Par Dean Baker)

Quand les stock-options atteignent le top-management, devinez qui paie ? - Greenspan et le dégrèvement d'impôt de Bush - Le projet du gouvernement pourrait conduire à la privatisation de plus de 850 000 emplois - Dollar et euro : au-delà de la parité

#### 4. Disparition d'un service public (Par Evelyne Wichegrod)

Nul ne doit rester indifférent à ce que nous estimons être une tentative de démantèlement d'une administration publique dont on peut par ailleurs, et nous le faisons, critiquer certaines orientations et modes de fonctionnement au regard du besoin social de protection des consommateurs.

#### 5. En France, une autre télévision est-elle possible ? (Par Michel Fiszbin)

Près d'une centaine de structures du Tiers Secteur Audiovisuel ont lancé un appel au gouvernement et au CSA pour que s'ouvre un dialogue sur l'ensemble de ces points. Le gouvernement Jospin a enterré sournoisement la création du Fonds de Soutien. C'est maintenant le gouvernement Raffarin que nous interpellons. Des solutions doivent être trouvées rapidement. Car si les télés libres sont descendues des toits d'où elles pirataient les ondes pour obtenir le droit d'exister, elles sont prêtes à y remonter pour obtenir cette fois les moyens d'exister et le droit d'être vues.

### Plus ça change, moins ça change

Par Christian Chavagneux

Cet article est extrait du dernier numéro du journal Alternatives Internationales, n° 5 (novembre-décembre 2002). Il ouvre un dossier de 18 pages consacré aux institutions de Bretton Woods intitulé " FMI-Banque mondiale, l'insoutenable légèreté de la réforme ", avec des articles sur l'Argentine, la Russie, les rôles des ONG, etc., et un entretien avec Joseph Stiglitz. Alternatives Internationales est publié conjointement par Alternatives Economiques et Télérama [www.alternatives-internationales.fr](http://www.alternatives-internationales.fr)

Après vingt ans d'échec, les institutions de Bretton Woods jouent le changement : priorité à la réduction de la pauvreté et retour de l'Etat. Sans grand succès.

Les politiques menées par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale dans les pays du Sud sont en train de changer. Depuis la fin des années 70, les deux institutions imposaient des programmes inspirés par l'orthodoxie économique libérale aux pays qui avaient besoin de leur soutien pour équilibrer leurs comptes ou financer leur croissance. Désignées sous le nom de " consensus de Washington ", ces exigences traçaient la " one best way " qui devait conduire mécaniquement au développement. Il n'en a rien été. Aussi, dès la fin des années 80, FMI et Banque mondiale ont été soumis au feu de la critique. Les ONG, au Nord et au Sud, ont dénoncé les conséquences sociales des contraintes imposées aux pays en développement. Notamment les restrictions budgétaires, dont l'éducation et la santé ont largement souffert. Les ONG constataient aussi que ces " plans d'ajustement " avaient surtout pour objectif de permettre le remboursement de la dette, tout en



attac

ouvrant les marchés aux produits et investissements des pays riches. Mais les critiques les plus dangereuses émanèrent de leurs principaux actionnaires, les pays du Nord. Dans une période de difficultés budgétaires, ceux-ci cherchaient des justifications pour réduire leur aide. Et bien que partageant les orientations économiques du Fonds et de la Banque, ils dénonçaient leur manque d'efficacité. De fait, les programmes étaient peu respectés, la conditionnalité peu mise en œuvre et les élites réussissaient à détourner l'aide pour leur profit personnel ou pour nourrir leurs conflits internes (1). Il a donc fallu réagir. Les deux institutions l'ont d'abord fait sur le plan intellectuel, en publiant des travaux sur " l'économie politique de l'aide ". Fini l'approche purement économique : on réhabilitait le rôle de l'Etat pour mener à bien les réformes nécessaires au développement. Entièrement sur ce thème, le rapport 1997 de la Banque mondiale (L'Etat dans un monde en mutation) fit date.

A la fin des années 90, de nouvelles orientations sont adoptées. C'est d'abord la priorité donnée à la lutte contre la pauvreté. Le thème est porteur : quoi de plus justifié auprès de l'opinion publique et auprès de ceux qui décident les budgets d'aide ? Les bailleurs de fonds ont reconnu la dimension publicitaire de leur nouvel engagement, sans oublier de l'habiller d'un discours intellectuel (référence systématique à l'économiste d'origine indienne Amartya Sen), stratégique (la pauvreté déstabilise les gouvernements et accroît les risques de conflits) ou humanitaire. On aurait pourtant tort de n'y voir qu'un slogan.

Concrètement, les gouvernements des pays du Sud sont désormais invités à définir, en concertation avec leur société civile locale, une stratégie à moyen terme de lutte contre la pauvreté. Ce qui signifie à la fois l'entrée, sur la scène de l'aide, de nouveaux acteurs politiques (et non plus seulement les Etats) et leur association durable à la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes.

Cet objectif passe par la mise en œuvre du deuxième grand axe : l'" appropriation " (ownership) des réformes par les acteurs locaux. Elle oblige les gouvernements à trouver des compromis avec les forces politiques et sociales nationales. Elle oblige les agences d'aide à porter un jugement politique sur ces compromis et à engager le débat avec un large ensemble d'acteurs. Pour favoriser encore plus cette appropriation, le FMI s'est lancé dans un exercice exemplaire d'autocritique. L'institution reconnaît que la multiplication des conditions -

privatisations, réformes des secteurs financiers... - ne servait pas à grand-chose, dans la mesure où celles-ci ne rendaient pas réellement plus efficaces les organisations publiques et privées ainsi réformées (2).

Enfin, la réduction de la dette des pays les plus pauvres très endettés (PPT) constitue le quatrième axe. Depuis fin 1996, elle permet à ces pays de bénéficier d'un allègement du service de leur dette extérieure, à condition que les fonds libérés soient attribués au financement des plans de lutte contre la pauvreté.

Ces orientations sont théoriquement porteuses d'une bien plus grande efficacité de l'aide au développement. Désormais, les agences d'aide sont censées prendre en compte les contextes politiques locaux, contribuer à identifier les véritables besoins des populations pauvres, rechercher l'adhésion des gouvernements et des populations aux réformes, inciter la société civile à s'exprimer et œuvrer à terme pour une plus grande responsabilité démocratique des Etats.

Quel bilan tirer de ce tournant ?

Ce changement touche peu la philosophie économique qui fonde les interventions des deux institutions. Face à une crise financière, les interventions du FMI demeurent inspirées par la pensée économique libérale, plus ou moins tempérée par la capacité de nuisance du pays en difficulté. On est ainsi plus dur avec l'Argentine, qui menace peu les banques américaines (voir page 40), et plus généreux avec la Russie, puissance nucléaire, ou avec la Turquie, stratégiquement bien placée (voir page 38), ou encore le Brésil, dont la faillite menacerait les intérêts des grandes sociétés américaines. Même constat dans les pays les plus pauvres. Le Fonds monétaire a fait quelques efforts au Mozambique ou en Albanie pour réduire le nombre de ses conditions structurelles, mais pas au Kenya ou au Ghana. Surtout, il maintient celles qui sont liées à ses programmes d'ajustement macroéconomique dont les conséquences sur les conditions de pauvreté continuent d'être ignorées. La Banque mondiale conserve, elle aussi, un niveau élevé de conditions structurelles. Si l'on y ajoute celles attachées aux réductions de dette et aux prêts bilatéraux des pays du Nord, les pays du Sud ont encore moins de marges de manœuvre qu'auparavant dans le choix de leurs politiques. Le consensus de Washington demeure bel et bien, et les vieux objectifs perdurent sous les nouvelles politiques. Ainsi, au Honduras et au Nicaragua, la privatisation des services de distribution de l'eau était au menu du plan antipauvreté, alors que les



attac

ONG, mais aussi les parlementaires, y étaient opposés. Autant de perdu pour l'appropriation des réformes. De plus, afin d'obtenir rapidement une réduction de dette, les gouvernements bâclent leurs programmes de lutte contre la pauvreté, ce qui va à l'encontre des processus de participation de la société civile. Et ils copient les plans élaborés par les pays déjà sélectionnés, en se disant qu'ils trouveront là de quoi satisfaire les institutions de Bretton Woods, ce qui se traduit in fine par des stratégies uniformes. En ce sens, la capacité des gouvernements à faire plaisir aux bailleurs de fonds, afin de récupérer au plus vite leurs subsides, reste intacte.

Enfin, les bailleurs de fonds en demandent trop aux Etats du Sud. Leurs administrations sont souvent inaptes à gérer des programmes complexes et coûteux et dont elles ont désormais la responsabilité. D'autant qu'elles ont été en partie détruites par les politiques d'ajustement structurel antérieures. Définir, mettre en œuvre et évaluer des politiques de santé et d'éducation suppose des moyens dont les pays du Sud ne disposent pas. Un pays comme le Cameroun voit ainsi s'accumuler mois après mois de nouvelles recettes liées à l'allègement de la dette extérieure dont il bénéficie... sans pouvoir les utiliser. En mars 2002, le gouvernement n'avait engagé qu'un tiers des investissements prévus dont le financement devait être assuré par les ressources de l'initiative PPT. Faute d'une capacité suffisante d'utilisation de l'aide, c'est pratiquement un point de croissance du PIB de perdu pour le pays, d'après les experts de l'Agence française de développement. En outre, les programmes de lutte contre la pauvreté sont placés sous l'égide des ministères des Finances – interlocuteurs du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale –, dont l'autorité politique est certaine mais qui pèchent par incompetence dans les domaines sociaux. Leur opacité technocratique ne favorise pas non plus la participation de la société civile. Celle-ci manque aussi de moyens techniques, de compétences, voire de légitimité. Et bien souvent, les ONG ne jouissent que de la place que veut bien leur laisser le gouvernement et des ressources extérieures apportées par les bailleurs de fonds, qui disposent ainsi chacun de "leur" société civile, comme l'explique Marc Raffinot dans le cas du Mali (3).

Les institutions de Bretton Woods se sont lancées dans une révolution de leur approche de l'aide dont elles ne maîtrisent pas l'issue : elles investissent un terrain politique que leurs économistes et leurs ingénieurs ne connaissent pas. Mal à l'aise, certains d'entre eux freineront sûrement des quatre fers. Pourtant, comme le

souligne Jean-Pierre Cling (4), " jamais, à ce jour, les conditions formelles de l'émergence de politiques publiques, soutenues par l'aide internationale, orientées vers la réduction de la pauvreté et le développement n'ont été aussi favorables ". Malheureusement, FMI et Banque mondiale n'ont pas encore réellement pris la mesure de l'ampleur des questions soulevées par leur nouvelle orientation.

Christian Chavagneux

Cet article est extrait du dernier numéro du journal Alternatives Internationales, n° 5 (novembre-décembre 2002). Il ouvre un dossier de 18 pages consacré aux institutions de Bretton Woods intitulé " FMI-Banque mondiale, l'insoutenable légèreté de la réforme ", avec des articles sur l'Argentine, la Russie, les rôles des ONG, etc., et un entretien avec Joseph Stiglitz. Alternatives Internationales est publié conjointement par Alternatives Economiques et Télérama [www.alternatives-internationales.fr](http://www.alternatives-internationales.fr)

(1) Voir le grand classique de Jean-François Bayart, toujours d'actualité, L'Etat en Afrique, Fayard, 1989.

(2) Le nombre de " conditions " exigées pour accorder les aides du FMI sont passées de deux par programme, en moyenne, en 1987, à dix-sept à leur sommet, en 1997, avant de revenir à treize, en moyenne, en 1999, ce qui toutefois reste substantiellement plus élevé que dix ans auparavant.

(3) L'Economie Politique n° 16, 4e trim. 2002.

(4) Les Nouvelles Stratégies de lutte contre la pauvreté.

## Campagnes d'intimidation en Russie

Par Carine Clément.

Tous les militants oppositionnels de Russie font l'objet de dures campagnes de discrédit. Vladimir Vorobiov, co-président de Zachtchita Truda et leader de la confédération sibérienne du travail à Anjero-Soudjensk (Kouzbass) est juste un peu mieux servi que la moyenne.

Vladimir Vorobiov a été l'un des principaux organisateurs du blocage du Transsibérien en 1998 et continue depuis à organiser piquets et meetings, à élargir les rangs du syndicat et à mettre en place des coalitions plus larges (notamment ATTAC-Anjero-Soudjensk, avec des jeunes et des chômeurs). Lui et ses camarades protestent contre la corruption qui atteint un niveau exceptionnel dans cette ville minière "restructurée" par le FMI et la Banque Mondiale. Ils militent pour la création d'emplois, le paiement



attac

de salaires et d'allocations suffisantes pour vivre dignement, contre les réformes libérales qui se traduisent par une augmentation constante des charges et des dénis de droits.

Depuis son retour du Forum Social Européen de Florence, la campagne de discrédit a redoublé d'intensité. Son camarade de syndicat (Oleg Shein) a été prévenu par des députés sympathisants de l'ordre passé par Aman Touleev (le gouverneur du Kouzbass) à toutes les personnalités politiques de la région de répandre dans les médias l'idée de la dangerosité de Vorobiov. Or, la nouveauté de cette campagne est qu'elle concerne non seulement les médias locaux mais également la presse nationale. De plus, elle met en cause Vorobiov en tant que militant du mouvement anti-mondialisation (et le mouvement en lui-même).

Si la campagne s'arrête aux mots, ce n'est pas grave, on y est habitué en Russie. Le danger est le passage aux actes. Aussi serait-il bien de réagir à cette campagne, tant pour défendre le mouvement anti-mondialisation que pour répondre aux fausses accusations contre Vorobiov et encourager les organisations militantes de Russie.

Voici des "morceaux choisis" de certains articles de la presse nationale (en ce qui concerne l'attaque anti-"antiglobaliste"):

-Dans "Versia" du 25.10.2002 (journal déjà connu pour ses articles contre le mouvement antimondialisation traité de "terroriste" et de dangereux pour la stabilité de la Russie) "Vorobiov et ses camarades s'apprêtent à renverser le régime actuel" / "une action de ce type, prévue la semaine dernière, a dû être annulée en l'absence du leader Vorobiov, parti en Italie profiter du soleil", / (Vorobiov sert les intérêts de Jivillo, businessman criminel réfugié en France), "on dit qu'il a fait copain-copain à Paris avec l'antiglobaliste Carine Clément" / lorsque Vorobiov a été arrêté la dernière fois, une campagne de soutien a été organisée, "mais y ont répondu surtout des gens de l'étranger frappés dingues (en majorité des antiglobalistes en lien avec C.Clément" / et des allusions sur le fait que Vorobiov serait financé par les "antiglobalistes"

- Dans "Novaya Gazeta" du 25.10.2002 (pourtant journal considéré comme "indépendant") Titre "La bulle sibérienne à dimension globale" / Vorobiov est qualifié de "criminel" / accusé d'être soutenu de "l'extérieur" par des forces obscures, au premier rang desquelles on compte les "antiglobalistes" et le mafieu Jivillo vivant en

France, patrie de la copine "antiglobaliste"... Il y a encore d'autres articles, mais j'arrête là.

Parallèlement à cette campagne de calomnies, Vladimir Vorobiov a fait l'objet de menaces d'intimidation personnelle : s'il n'arrête pas son activité militante, il pourrait lui arriver à lui et sa famille des "choses très désagréables" (dans le passé, plusieurs militants syndicaux ont été agressés physiquement, et certains purement et simplement assassinés). Seule une campagne de protestation et de solidarité internationale peut faire reculer les instigateurs de cette campagne contre Vladimir Vorobiov. Il est urgent d'intervenir.

Pour réagir, il est possible d'envoyer des lettres de protestation -à Aman Touleev, gouverneur de la région de Kemerovo (Kouzbass) Fax (3842) 23-31-56. e-mail: [postmaster@ako.kemerovo.su](mailto:postmaster@ako.kemerovo.su) -au maire de Anjero-Soudjensk, M.Gotfrid Fax (38453) 2-34-56, &#1077;-mail: [adm@asf.ru](mailto:adm@asf.ru)

Carine Clément

## Une semaine économique vue des Etats Ubis

Par Dean Baker

Traduction. Annie-Claude Guyot.  
[coordinat@attac.org](mailto:coordinat@attac.org) traducteurs bénévoles (\*)

A- Quand les stock-options atteignent le top-management, devinez qui paie ?  
Gretchen Morgenson, New York Times, 10 novembre 2002, section 3, page 1

Cet article est basé sur une nouvelle étude qui examine le rapport entre la performance boursière et le pourcentage de stock-options alloué au top-management. L'étude a démontré que les sociétés qui ont alloué la plus grande portion de stock-options aux cinq premiers dirigeants avaient aussi les pires performances économiques.

B- Greenspan et le dégrèvement d'impôt de Bush

Greenspan jette une douche froide sur le projet de dégrèvement permanent d'impôt  
Jonathan Weisman, The Washington Post, 14 novembre 2002 , page A6

Le responsable de la Fed dit qu'il soutient Bush sur le dégrèvement d'impôt  
Edmund L. Andrews, New York Times, 14 novembre 2002, page A1

Ces articles rendent compte des propos d'Alan Greenspan , président du Conseil de la Federal



attac

Reserve, avant sa participation au Congressional Joint Economic Committee. Ils présentent des interprétations contradictoires sur ce que M. Greenspan a dit. L'article du Washington Post commence par "Alan Greenspan, président du Conseil de la Federal Reserve, a jeté hier une douche froide sur les arguments du président Bush en faveur d'un vote rapide pour rendre permanent le dégrèvement d'impôt de l'année dernière." A l'opposé, l'article du Times débute par "Alan Greenspan, le président du Conseil de la Federal Reserve, pèse aujourd'hui en faveur de la campagne du président Bush pour rendre permanent le dégrèvement d'impôt de l'année dernière."

Il aurait été avisé que ces articles rappellent aux lecteurs que M. Greenspan n'a pas soutenu la thèse du dégrèvement d'impôt du président Bush en janvier 2001, car il s'inquiétait d'un remboursement trop rapide de la dette nationale par le gouvernement. M. Greenspan a dit qu'il ne voulait pas que le gouvernement soit obligé d'acheter des actifs privés avec ses excédents, une fois la dette entièrement remboursée.

C- Le projet du gouvernement pourrait conduire à la privatisation de plus de 850 000 emplois  
Richard W. Stevenson, New York Times, 15 novembre 2002, page A1

Cet article traite du projet de l'administration Bush de déléguer à des entreprises du secteur privé une bonne partie du travail actuellement exécuté par le gouvernement fédéral. A un moment, il précise que l'administration prétend que de tels contrats pourraient lui faire économiser 20 à 30% de son budget, et donc observe que " cela ferait économiser beaucoup de milliards de dollars par an, étant donné que le budget fédéral est de 2000 milliards de dollars. "

Mais la majeure partie du budget fédéral actuel ne peut être affectée par cette politique de privatisation d'emplois, soit parce qu'il s'agit de paiements directs aux individus (Sécurité sociale), soit parce que les tâches ont déjà été confiées à des firmes privées, comme les achats de l'armée. La portion du budget qui pourrait être affectée par cette politique serait approximativement un dixième du total. Les économies seraient donc d'une amplitude moindre que celle suggérée par ce commentaire, dans l'hypothèse où les affirmations non vérifiées de l'administration Bush seraient vraies.

D- Dollar et euro : au-delà de la parité  
Jonathan Fuerbringer, New York Times, 10 novembre 2002,

Cet article examine le cours probable de la valeur relative du dollar et de l'euro. A un moment, il est noté que le dollar a récemment chuté par rapport à l'euro, et que c'est étrange car les perspectives de croissance en Europe sont en fait pires qu'aux Etats-Unis.

Mais les investisseurs choisissent des avoirs en dollars ou en euros en fonction du retour escompté, et non des taux relatifs de croissance économique. Il n'y a pas de relation directe entre les taux de croissance et le taux de retour escompté. Actuellement, la rémunération des comptes à court terme en euros est d'environ 2% supérieure à celle des dépôts en dollars. Sur le long terme, la prime sur les avoirs en euros est de plus de 0,5%. Donc, à moins que les investisseurs veuillent sacrifier des profits escomptés pour avoir le privilège d'investir leur argent dans une économie en expansion, cette différence de taux d'intérêt suggère que l'euro doit s'apprécier par rapport au dollar.

Contact pour cet article. Pour s'abonner à Economics Reporting Review, envoyer un message électronique avec "subscribe ERR" en ligne sujet et son adresse email en corps de message à : [cepr@cepr.net](mailto:cepr@cepr.net) (lettre d'information en anglais uniquement)

## Disparition d'un service public

Par Evelyne Wichegrod. Secrétaire générale du SNACCRF-CGT

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) est une administration de contrôle, rattachée au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, intervenant notamment dans la protection économique des consommateurs (règles de crédit, démarchage à domicile, abus de faiblesse...), la sécurité alimentaire (ESB ; listéria...) et des produits industriels (jouets, appareils électriques, cosmétiques...), la loyauté des transactions commerciales (publicité mensongère, tromperie sur la qualité...). Elle assure également des missions relevant de l'ordre public économique (marchés publics, concurrence).

Les 2.350 agents, qui opèrent les contrôles, sont répartis dans chaque département, une unité nationale d'enquête, 17 secteurs et 9 antennes (situés dans des zones éloignées de la direction départementale et ayant une forte activité économique). Huit laboratoires regroupant 300



attac

agents analysent les produits prélevés lors des enquêtes.

Après les annonces budgétaires et organisationnelles faites tant au niveau ministériel qu'à l'échelon directionnel, nous pouvons établir un premier état des lieux .

52 directions départementales voient leurs effectifs diminués. La taille critique de nos implantations départementales (le seuil minimal) était jusqu'à présent de 14 agents, encadrement et secrétariat compris. Il est porté à 12 dès cette année, 14 directions départementales devant atteindre ce seuil.

Le plan de restructuration est plus important encore puisque 11 départements voient leurs effectifs amputés du tiers ou du quart. Enfin 15 autres départements perdent entre 3 et 9 agents.

C'est dans ce contexte que le gouvernement annonce 30 suppressions d'emplois à la DGCCRF en 2003.

Le ministre annonce également la suppression, à l'horizon 2005, de toutes les implantations infra départementales (secteurs et antennes) qui ont été créées pour permettre une réelle répartition des contrôles sur l'ensemble du territoire, notamment dans des départements comportant des zones d'activités économiques importantes distinctes du chef lieu du département. Dans l'immédiat, ce sont les implantations administratives à Arles, Roanne, Saint-Nazaire, Saint Quentin qui sont sup-primées.

Enfin, le plus gros laboratoire de la DGCCRF, chargé des analyses relatives à la sécurité des produits alimentaires et industriels et implanté à Massy (912), est menacé de fermeture à court ou moyen terme, pour des raisons de sécurité. A ce jour, la pérennité d'un laboratoire en Ile de France, y compris sur un autre site, est remise en cause.

Nul ne doit rester indifférent à ce que nous estimons être une tentative de démantèlement d'une administration publique dont on peut par ailleurs, et nous le faisons, critiquer certaines orientations et modes de fonctionnement au regard du besoin social de protection des consommateurs.

Les agents de la DGCCRF ne peuvent accepter sans réagir ces projets qui aboutiront à restreindre leurs capacités de contrôle déjà faibles au regard de l'ensemble des lois et règlements dont ils sont censés vérifier le respect. Par ailleurs

cette situation, si elle n'était pas remise en cause rendrait illu-soire toute amélioration du service de proximité que doit être une administration comme la DGCCRF.

L'appel « Pour une véritable sécurité économique des consommateurs, contre le désengagement de l'Etat » a été élaboré conjointement par des organisations syndicales représentatives du personnel de la DGCCRF. Il a été rédigé avec le souci de recueillir un maximum de signatures d'associations et d'élus locaux.

A ce jour, les associations qui ont répondu à cet appel ont voulu montrer que l'orientation gouvernementale aboutissant au désengagement de l'Etat dans ses missions de protection des consommateurs est néfaste et que nous devons peser, ensemble, pour l'infléchir.

Évelyne Wichegrod

APPEL

POUR UNE VERITABLE SECURITE ECONOMIQUE  
DES CONSOMMATEURS, CONTRE LE  
DESENGAGEMENT DE L'ÉTAT

En France, jusqu'à présent, une administration, la direction de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), participe par ses contrôles au besoin social de protection des intérêts des consommateurs. Elle intervient dans des domaines fondamentaux: sécurité et qualité des produits alimentaires et industriels, loyauté des pratiques commerciales telles que le crédit, la publicité mensongère. Cette administration est dotée d'implantations départementales et de laboratoires. A cette mission centrale s'ajoute une compétence nationale en matière de détection des pratiques anticoncurrentielles, de surveillance des fusions d'entreprises et des marchés publics.

Aujourd'hui cette administration n'a plus les moyens d'assurer ses missions de contrôle.

En effet, depuis plus de 10 ans les gouvernements successifs n'ont procédé à aucun renouvellement sérieux du potentiel humain et matériel de ce service public, alors même que ses champs d'intervention s'élargissaient. En 2002, la non compensation en terme d'effectifs de la réduction du temps de travail amputait les effectifs de la DGCCRF de l'équivalent de 200 agents. De 1990 à 2002, les effectifs de contrôle, (enquêteurs, personnels de laboratoire) hors encadrement et personnels administratifs, passaient de 2850 à 2650.



attac

Aujourd'hui le gouvernement est sur le point de porter un coup de grâce à ce service, en avalisant la suppression de plusieurs implantations dans des zones à forte activité économique (Arles, Saint-Nazaire, Roanne, Saint-Quentin), en réduisant très sensiblement les effectifs dans plus de cinquante départements, en programmant la suppression de son plus gros laboratoire (Massy en Ile de France). Ces mesures d'austérité s'inscrivent dans la préparation du budget 2003 qui prévoit officiellement la suppression de 30 emplois. Elles sont accompagnées d'un gel immédiat des crédits de fonctionnement, mettant en cause le maintien de l'activité au quatrième trimestre 2002.

Cette situation est préoccupante à plusieurs titres.

Si elle n'est pas modifiée, ce sont les consommateurs et plus particulièrement les consommateurs les plus modestes, qui verront leurs garanties réduites. La diminution des contrôles aura fatalement une conséquence en matière de gestion publique des risques inhérents à la production de masse, qu'il s'agisse de produits alimentaires ou industriels. La multiplication des agences d'évaluation de ces risques doit aller de pair avec des moyens d'intervention développés pour la gestion de ces mêmes risques. Or c'est l'inverse qui se prépare.

D'ores et déjà, les départements et les laboratoires connaissent de sérieuses difficultés telles que l'absence de certains matériaux pour les analyses micro-biologiques des produits alimentaires, la restriction des prélèvements et des analyses faute de moyens. En matière de protection des intérêts économiques des consommateurs, des pans entiers de réglementation sont peu ou pas contrôlés : les offres de crédit, le démarchage à domicile, les ventes imposées par exemple.

C'est également l'ordre public économique qui sera affecté par une baisse des contrôles. Il n'y aura plus en France de réelles prérogatives publiques dans l'application du droit de la concurrence et dans la surveillance des marchés publics. Seuls seize dossiers de pratiques anticoncurrentielles ont été transmis au conseil de la concurrence en 2001 alors qu'il y en avait 50 dans les années 1990. Avec les nouvelles restrictions budgétaires envisagées, il serait donc illusoire de prétendre que l'État, démissionnaire, puisse intervenir dans une quelconque « régulation » du marché. La réelle insuffisance du suivi des marchés publics persistera faute d'effectifs.

Alors même que les français sont de plus en plus attentifs à une consommation qui ne laisse pas les intérêts privés dicter leurs lois et produire des catastrophes, alors même que l'intervention de l'État devrait être plus forte pour éviter les faillites retentissantes dues à des restructurations effrénées d'entreprises, le gouvernement actuel s'apprête à se désengager en limitant drastiquement son pouvoir de surveillance et de contrôle. Il est clair que ce désengagement est le résultat d'un lobbying tenace qui au fil des années n'a cessé de réclamer, au nom de la libre entreprise et de l'auto-régulation, la diminution du périmètre de l'intervention publique.

Aujourd'hui le point de non retour est atteint : la diminution des moyens de la DGCCRF dans un contexte de pénurie marquerait (sans que cela ne soit trop voyant puisque l'on garderait la structure pour un effet d'affichage) la présence totale du marché sur l'intérêt général.

Par ailleurs, le démantèlement programmé de la DGCCRF ne peut s'inscrire dans un quelconque redéploiement des effectifs vers d'autres instances de contrôle dans le cadre d'une réforme de l'Etat.

Il n'existe pas en France d'autres services d'intervention possédant un corps d'enquêteurs aussi spécialisés, placés hors de la tutelle d'un ministère de production, répartis sur l'ensemble du territoire et dotés de pouvoirs d'investigation importants par les codes de commerce et de la consommation. Même si elles participent activement à la défense des consommateurs, ce ne sont pas les associations de consommateurs qui ont mission de faire respecter les lois et règlements.

Aujourd'hui, face à cette attaque sans précédent, il est de la responsabilité de chacun d'intervenir pour exiger le maintien d'un service de contrôle efficace assurant la protection des consommateurs et la loyauté des pratiques commerciales. L'Etat ne peut brader son pouvoir d'intervention dans les domaines de la production, de la distribution, de la consommation.

S'en remettre aux seuls marchés, abandonner le principe d'une répression pénale forte des délits économiques, condamner les consommateurs à l'auto-défense, tels sont les choix qui président actuellement à la tentative de démantèlement de la DGCCRF. Ils sont dangereux et porteurs de régression.

Ces choix ont une traduction budgétaire qui doit être combattue pour que vive une administration



attac

d'intervention publique aux services de tous, dotée de moyens conséquents.

Contact pour cet article. Sndicat national des agents de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes 2, rue Neuve Saint-Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04 ( 01.44.87.20.31 FAX : 01.44.87.13.72 [cgt@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgccrf.finances.gouv.fr) - [www.cgt-net.fr](http://www.cgt-net.fr)

## **En France une autre télévision est-elle possible ?**

Par Michel Fiszbin. Président de Zalea TV

" La presse n'est pas un instrument de profit commercial. C'est un instrument de culture. Sa mission est de donner des informations exactes, de défendre des idées, de servir la cause du progrès humain. La presse ne peut remplir sa mission que dans la liberté et par la liberté. La presse est libre lorsqu'elle ne dépend ni du gouvernement, ni des puissances d'argent, mais de la seule conscience des journalistes et des lecteurs ". C'est ainsi que fin 1945, la Fédération Nationale de la Presse Française jetait les bases de la reconstruction d'une presse écrite libre et indépendante. Et le 2 avril 1947, le Parlement adoptait la loi Bichet qui garantissait aux petits journaux les mêmes moyens de distribution qu'aux gros en mutualisant les coûts au sein de coopératives de distributeurs ouvertes à tous les titres.

Qu'elles que soient les dérives de ce système, il paraît utile et nécessaire de s'inspirer de l'esprit de la Libération pour s'attaquer à la reconstruction du média de masse actuel : la Télévision.

Les nombreux examens critiques du système télévisuel débouchent sur un diagnostic alarmant, qui dans sa version la plus radicale donne ceci : un média exclusivement soumis aux lois de l'argent, du pouvoir et du marketing, confisqué par quelques grands groupes financiers et industriels ayant verrouillé l'ensemble du système audiovisuel et cinématographique, qui prend les gens pour des imbéciles et traite les acteurs de la société civile avec le plus grand mépris, entretenant l'illusion du pluralisme de l'information et de l'objectivité en faisant défiler à l'antenne la petite famille soudée des notables du show médiatique politico-culturel, dirigé par des courtisans cyniques, arrogants et intéressés érigés en gardien du temple du télévisuellement correct. Bref, une machine à broyer les intelligences et les énergies, où l'on peut faire tout ce que l'on veut, sauf ce que l'on veut, et où ce sont les plus veules qui réussissent.

Tout cela est bien sûr sans nuance, mais il n'en reste pas moins qu'augmente chaque jour le nombre des téléspectateurs écoeurés et des téléastes chevronnés qui se sont usés à essayer de changer ce système de l'intérieur, et qui, découragés, y renoncent pour tenter de construire une autre télévision. Ils rejoignent le mouvement des télélibres, constitué par une nouvelle génération de journalistes, de créateurs et de producteurs passionnés, tous engagés dans la défense de la liberté d'expression et du pluralisme, tous convaincus que c'est de l'extérieur qu'il faut s'attaquer à l'institution télévisuelle et à ses méfaits, en lui opposant un autre modèle et en résistant pied à pied à son hégémonie.

Un contre-pouvoir audiovisuel est nécessaire, mais comment le construire ? Les télélibres, enfin légalisées par la loi sur la liberté de communication du 1er août 2000, sortent tout juste de la clandestinité et de la marginalité, et avec elles le vaste monde de la production audiovisuelle et cinématographique alternative, dont les oeuvres ne sont toujours pas jugées recevables. Il est trop tôt pour savoir à quoi ressembleront exactement les télélibres de demain, leur arrivée sur les ondes commence à peine (Zalea TV a démarré le 20 mars 2001) et la plupart sont encore en gestation, mais il est déjà possible d'en discerner les grandes tendances.

Leur forme juridique sera délibérément à but non-lucratif et elles ne vivront pas de la publicité. Et cela par choix éthique, pour que les fondations soient saines et que les choses soient claires : elles ne s'inscrivent pas dans la logique de l'économie de marché, qui a transformé le programme de télévision en marchandise et le téléspectateur en consommateur passif, mais dans celle de l'engagement volontaire et désintéressé, où le programme doit avant tout répondre à un besoin et avoir une utilité sociale, culturelle ou civique, et où le téléspectateur est avant tout un citoyen actif. C'est donc la fonction et l'usage actuels de la télévision qui sont remis en cause : de service totalitaire " de divertissement, d'information et d'éducation ", elle devient un outil d'expression, de création et de communication accessible à tous. Aliénation contre émancipation.

A quoi sert cette nouvelle télévision ?

A s'en servir justement, pour agir et faire agir, pour montrer et soutenir la citoyenneté dans tous ses états. Elle est par nature contestataire et subversive, puisqu'elle offre une tribune en





attac

priorité à ceux qui sont les plus exclus du droit d'accès à l'image parce qu'ils dérangent. Cette télévision de résistance et d'action, héritière du cinéma d'intervention sociale d'antan, est une des manifestations du développement de l'économie solidaire et de l'offensive de la société civile pour faire valoir l'intérêt général. Les télélibres sont issues de ces mouvements, elles partagent leurs valeurs et leurs pratiques.

Les programmes que diffuseront les télélibres commencent à être identifiés. Ils explorent de nouvelles formes esthétiques au service de nouveaux contenus éditoriaux. Ils émanent :

- de structures de production audiovisuelles associatives, qui travaillent au plus près du terrain et des acteurs du mouvement social,
- de journalistes d'investigation et de contre-désinformation formés à la rude école des médias alternatifs,
- des associations, des ONG et des mouvements d'éducation populaire à vocation socioculturelle, humanitaire, de défense des droits de l'homme, de lutte contre les exclusions et les discriminations, de protection de l'environnement, ... qui se sont mis à produire des images pour former et informer,
- des nombreuses télébrouettes et téléstroquets sans antenne qui sillonnent la France depuis très longtemps pour projeter leurs programmes en public, afin que la télé rassemble au lieu de disperser,
- de vidéastes amateurs isolés ou en collectifs, du cinéma expérimental et différent, du vidéo-art, des innombrables centres de formation aux techniques de l'image en milieu scolaire ou extra-scolaire,
- de réalisateurs professionnels dont les oeuvres sont ignorées ou censurées par les grosses chaînes pour des raisons de forme ou de fond.

En général, ces innombrables programmes valent autant par ce qui les motive et ce qu'ils déclenchent que par ce qu'ils sont. Les regarder n'est plus une fin en soi. C'est pourquoi ils sont souvent contextualisés et complétés par des échanges entre ceux qui les ont fait et ceux à qui ils sont destinés. Les télévisions libres sont ainsi ouvertes, participatives et contributives. Le fait qu'elles soient dans leur majorité d'accès public est important : en prenant en charge cette mission d'utilité publique qu'est la diffusion des programmes citoyens, en ouvrant donc l'accès à la télévision, elles vont commencer à faire vivre la démocratie télévisuelle. Les télélibres, en elles-mêmes et par l'impact qu'elles auront sur l'ensemble du paysage audiovisuel, incarnent sans doute l'avenir de la télévision.

L'appropriation de ce nouvel espace d'expression publique par tout ceux qui s'estiment oubliés ou trahis par l'institution télévisuelle est urgente.

Un exemple illustre la résistance des jeunes des quartiers ghettos au traitement que leur inflige l'institution télévisuelle : fin 1998, la Cinquième a diffusé un reportage intitulé Kilomètre Delta sur le quartier de La Paillade à Montpellier; des jeunes de ce quartier, scandalisés par l'image que ce reportage donnait de leur quartier et de ceux qui y vivent, ont riposté en réalisant eux-mêmes une fiction (La Fleur du Mensonge) avec le soutien d'une association audiovisuelle locale, Petit Oeil. Ce film a circulé et l'affaire s'est ébruitée, au point que des journalistes locaux de France 3 ont décidé de réaliser un reportage constructif, dans le but de démontrer à ces jeunes que les journalistes ne sont pas tous " pourris ". Petit Oeil et ces jeunes sont aujourd'hui consultés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et par le CSA.

Quelle chaîne, si ce n'est une télélibre, accordera à ce cas d'école la place qu'il mérite pour entamer le nécessaire travail de réhabilitation médiatique des jeunes des cités et quartiers en difficulté ? Quelle chaîne, si ce n'est une télélibre, diffusera les centaines de films réalisés chaque année par ces jeunes dans le cadre des opérations " Un été au ciné ", " Regards jeunes sur la cité " et " L'aventure du premier film " ? Quel chaîne, si ce n'est une télélibre, osera critiquer radicalement la Télévision et ceux qui la font, et s'attaquer ainsi au tabou télévisuel le mieux protégé du moment ? Quelle chaîne diffusera les documentaires des réalisateurs " maudits " dont les travaux sont systématiquement passés sous silence, parmi lesquels René Vautier, le vétéran, Pierre Carles, le paria, ou bien encore Raoul Sangla, " le réalisateur le plus remercié de la télévision ", qui durant toute sa carrière a voulu que " les acteurs de la réalité deviennent les acteurs de la télévision ", et qui travaille aujourd'hui avec les télélibres.

Autre exemple : le rassemblement de Gênes à l'occasion du G8 a été systématiquement présenté à la télévision comme un rassemblement de casseurs anti-mondialisation. Quelle chaîne, si ce n'est une télélibre, donnera à la mobilisation pour un contrôle citoyen de la mondialisation la place qu'elle mérite, le sens qu'elle a vraiment et accordera un libre accès à l'antenne à ceux qui l'animent ? Quelle chaîne consacra une série de grandes émissions à la Taxe Tobin, sujet dont les directions des programmes décrètent en général qu'il " n'intéresse pas les gens car il n'est pas assez testimonial " ?



attac

N'est-il pas ahurissant que les productions de Médecins Sans Frontières (Prix Nobel de la Paix), de Greenpeace, d'Amnesty International et de Reporters Sans Frontières ne puissent pas passer librement à la télévision ? Combien de crises humanitaires, d'atteintes aux droits de l'homme et de sinistres écologiques pourraient être évités si ceux dont le rôle est de tirer la sonnette d'alarme pouvaient saisir à temps l'opinion publique pour qu'elle fasse pression sur la communauté internationale ?

Un dernier exemple : quelle chaîne, si ce n'est une télé libre, décrètera que la reconnaissance par l'État français du crime contre l'humanité qu'il a commis à l'encontre de centaines d'Algériens les 17 et 18 octobre 1961 à Paris, est une grande cause nationale ? Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres dont dépend la relance de l'intégration des jeunes issus de l'immigration, le rôle de l'image est prépondérant, et la démission de la télévision n'est plus acceptable.

Les télévisions libres seront ainsi de véritables médias engagés, comme tout média digne de ce nom. D'ailleurs, Jean-Michel Belorgey, Président de la Mission Interministérielle pour la célébration du centenaire de la loi de 1901 qui a instauré la liberté d'association, affirmait récemment (Le Monde daté des 3 et 4/12/2000) que l'engagement associatif avait notamment pour vocation : " la création de lien social, la mise en contact de personnes isolées, le questionnement sur la pratique de la citoyenneté, la contestation des choix publics,..." ". Il encourageait, à peu de frais, les pouvoirs publics à soutenir aussi ce type d'associations, ou en tout cas à les accepter sans en entraver le développement. Et, fait extraordinaire et passé inaperçu, les télévisions libres sont confortées dans cette mission par la nouvelle loi sur la liberté de communication, qui dispose que, en son article 30 sur les télévisions hertziennes analogiques : " Le CSA veille, sur l'ensemble du territoire, à ce qu'une part suffisante des ressources en fréquences soit attribuée aux services édités par une association et accomplissant une mission de communication sociale de proximité, entendue comme le fait de favoriser les échanges entre les groupes sociaux et culturels, l'expression des différents courants socioculturels, le soutien au développement local, la protection de l'environnement ou la lutte contre l'exclusion ".

Fortes de cet article de loi, les télévisions libres se battent maintenant pour démarrer le plus vite possible en hertzien analogique. Il s'agit pour elles de déjouer le piège mortel à triple détente que constitue la priorité nationale du passage au tout

numérique hertzien. Primo : à mesure que les intérêts des grands groupes s'imposent, l'architecture du réseau numérique s'organise autour de la recherche de rentabilité à court terme pour les chaînes nationales, et la place qui pourra techniquement être laissée aux télévisions locales fond comme neige au soleil; au point que si les chaînes de la presse quotidienne régionale et des collectivités locales se l'accaparent, il risque de ne rien rester pour les télévisions libres. Deuxio : en supposant que les télévisions libres trouvent une place équitable sur le numérique hertzien, elle devront attendre 10 ans avant de toucher 100% des foyers hertziens, au rythme où se produira le transfert de la réception analogique vers la réception numérique. Tertio : si ce projet, discuté à plus d'un titre, échoue partiellement en raison de la concurrence autrement attrayante du câble, du satellite et de l'internet, les télévisions libres n'existeront jamais autrement qu'à titre expérimental et confidentiel.

=Mais comment les télévisions libres vont-elles pouvoir se financer ?

Ce problème est avant tout politique et devrait préoccuper beaucoup plus les pouvoirs publics : comment la loi sur la liberté de communication audiovisuelle va-t-elle pouvoir être pleinement appliquée ? Les télévisions libres ne sont riches pour l'instant que des cotisations de leurs adhérents et des dons des particuliers qui les soutiennent. C'est loin d'être négligeable pour celles qui sont de véritables ONG d'action pour la liberté d'expression et contre la désintégration sociale. Mais c'est insuffisant pour l'instant. Elles ont besoin pour fonctionner décentement de 2 à 5 millions de francs par an (c'est le coût de production d'un spot publicitaire télé de 20 secondes), étant entendu qu'elles ne rémunèrent pas les programmes qu'elles diffusent car elles n'en font pas un usage commercial, et que leur personnel est largement composé de bénévoles. Il serait normal, puisqu'elles prennent en charge une mission de service public délaissée par le service public (la diffusion des programmes citoyens), qu'elles bénéficient de financements publics. Elles ne manqueront pas de réclamer des subventions aux ministères concernés et aux collectivités locales. Mais leur indépendance, qui ne devrait pas être négociable, s'accommode mal des compromis et des aléas liés à cet exercice. Il faut donc chercher ailleurs des financements neutres et pérennes, qui les protègent contre toute récupération.

La meilleure solution serait qu'une petite partie des 14 milliards de francs par an collectés au titre de la redevance télé leur soit attribuée. N'oublions



attac

pas que cette redevance est censée financer un Service Public dont le cahier des charges proclame hypocritement en son préambule : " Les chaînes de service public sont les chaînes de tous les citoyens ". En allant plus loin, les téléspectateurs-contribuables pourraient être autorisés à verser directement une partie de leur redevance à la chaîne associative de leur choix, par extrapolation de la " loi Coluche " qui permet de déduire de ses impôts une partie des dons versés directement aux associations caritatives. Une dotation spéciale de 1 milliard de francs permettrait d'équiper 1000 associations audiovisuelles indépendantes (attention aux faux nez des collectivités locales, qui ne manquent pas de moyens et les utilisent rarement à bon escient dans ce domaine) et de rattraper en une fois les 20 ans de retard de la France en la matière. Le renouveau de la création audiovisuelle et cinématographique française passe sans aucun doute par de telles mesures.

Autre solution, une taxe parafiscale pourrait être créée pour alimenter un fonds de soutien, taxe qui serait assise sur les revenus commerciaux des entreprises qui exploitent le spectre hertzien à des fins d'enrichissement privé : chaînes hertziennes et satellitaires, mais aussi opérateurs de téléphonie mobile, aux chiffres d'affaire colossaux. Le spectre hertzien constitue en effet un espace public inaliénable. Il serait normal que son exploitation commerciale contribue en contrepartie au développement de son usage par la collectivité. Il est vrai qu'en ces temps de libéralisme triomphant, les responsables politiques sont effrayés à l'idée de taxer ces groupes tout puissants. La loi Buffet a pourtant permis de faire financer le football amateur par une taxe de 5% sur le chiffre d'affaire des clubs professionnels. Il serait désolant qu'on soit incapable d'en faire autant pour l'expression et la création audiovisuelle, y compris musicale, car cela signifierait que le seul modèle d'intégration proposé aux jeunes est : " cours après le ballon et tais-toi ".

Les télélibres pionnières butent déjà sur un obstacle majeur, à la fois idéologique et financier : pour être accessibles à tous, leurs programmes devront être diffusés en hertzien, par câble et par satellite. Or d'une part, les coûts du marché sont pour l'instant prohibitifs, et d'autre part, les transporteurs appartiennent ou sont fortement liés aux grands groupes qui contrôlent l'ensemble de l'audiovisuel, depuis le cofinancement public des programmes (pour être soutenu par le CNC, un programme doit être co-produit par une chaîne, donc par un grand groupe, puisqu'ils les possèdent toutes), jusqu'à la distribution des chaînes aux particuliers. Pourquoi

transporteraient-ils à prix réduit, voire gratuitement au début, des chaînes qui contestent leur écrasante domination ? L'idée selon laquelle des entreprises commerciales devraient fournir des prestations gratuites à des associations en choque plus d'un. Or l'obligation de transport gratuit des programmes citoyens existe dans de nombreux pays démocratiques pour garantir l'exercice des libertés constitutionnelles (Etats Unis, Allemagne, Royaume Uni, Belgique, Scandinavie). En France même, le concept est admis, puisque la nouvelle loi donne une obligation de transport satellitaire gratuit des chaînes du service public à TPS et Canal Satellite. Soit les grands distributeurs le font d'eux mêmes pour les télélibres, comme c'est le cas au Canada, soit il faudra bien que l'Etat régule leur activité et leur impose cette contrainte. On voit mal comment la liberté de l'information pourrait capituler définitivement en France face aux trusts de la communication.

Près d'une centaine de structures du Tiers Secteur Audiovisuel ont lancé un appel au gouvernement et au CSA pour que s'ouvre un dialogue sur l'ensemble de ces points. Le gouvernement Jospin a enterré sournoisement la création du Fonds de Soutien. C'est maintenant le gouvernement Raffarin que nous interpellons. Des solutions doivent être trouvées rapidement. Car si les télélibres sont descendues des toits d'où elles pirataient les ondes pour obtenir le droit d'exister, elles sont prêtes à y remonter pour obtenir cette fois les moyens d'exister et le droit d'être vues.

Michel FISZBIN Président de Zalea TV, télévision libre nationale [www.zalea.org](http://www.zalea.org)

Zalea TV reprend ses émissions : le mardi 26 novembre 2002 à 22h30 sur le Canal 35 à Paris Et ensuite tous les mardi, mercredi, jeudi et un lundi sur deux, de 22h30 à 02h30 (Une mire de réglage sera diffusé le lundi 25 novembre 2002 de 22h30 à 02h30)

Programme des émissions en ligne : <http://www.zalea.org>

Pour soutenir Zalea TV  
En devenant membre de soutien de Zalea TV (ou en le demeurant), vous nous permettrez de continuer à diffuser et vous recevrez la K7 compil vidéo annuelle de Zalea TV : « On ne la fermera pas ! », avec des extraits de nos programmes et les images d'une année de bagarre haute en couleurs pour conquérir le droit de produire et diffuser librement.



attac

Montant de la cotisation + envoi de la K7 : 40 Euros (ou plus si vous le pouvez) Si c'est trop cher pour vous tout/e seul/e, vous pourriez vous y mettre à plusieurs ...

Chèques à établir à l'ordre de Zalea TV et à renvoyer avec noms et adresses à : Zalea TV, BP 50 - 75921 Paris Cedex 19 e-mail : [contact@zalea.org](mailto:contact@zalea.org)

(\*) [cooditrad@attac.org](mailto:cooditrad@attac.org) est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.